


Absym/VDB: confiance retrouvée

 [Du le Journal du Medecin du 12/01/2023 \(/s/r/c/66823\)](#) 11/01/23 à 21:00 Mise à jour le 12/01/23 à 13:06

([//www.lejournaldumedecin.com/auteurs/nicolas-Nicolas de Pape de-pape-26.html](http://www.lejournaldumedecin.com/auteurs/nicolas-Nicolas de Pape de-pape-26.html)).

([//www.lejournaldumedecin.com/auteurs/nicolas-de-pape-26.html](http://www.lejournaldumedecin.com/auteurs/nicolas-de-pape-26.html)) Senior Writer

Lundi soir, la convention médico-mut n'a pas été dénoncée. L'Absym se réjouit d'avoir "obtenu" du ministre Frank Vandebroucke de consacrer l'année 2023 à rediscuter (notamment) des modalités d'interdiction des suppléments d'honoraires en ambulatoire pour les BIM.



"Notre but était d'avoir enfin un dialogue franc avec le ministre Vandebroucke en présence des syndicats et des mutuelles", exprime Jacques de Toef, président honoraire de l'Absym.

C'est par un communiqué court et sibyllin que le ministre de la Santé publique (Vooruit) a rendu compte, lundi avant minuit, de son rétropédalage: *"Je me réjouis que la convention médico-mutualiste*

ne soit pas dénoncée [par l'Absym]. Cette convention offre une sécurité tarifaire aux patients qui font appel à des médecins conventionnés et permet de nouvelles initiatives importantes dans les soins de santé. La convention est également la base sur laquelle les médecins conventionnés reçoivent un soutien pour leur statut social. Je réaffirme qu'une protection des patients socialement vulnérables au regard de la demande de suppléments est un objectif très important, mais que les modalités concrètes d'une interdiction des suppléments pour les patients socialement vulnérables dans le secteur ambulatoire feront l'objet de concertations avec la médico-mut dans le courant de l'année 2023. Comme indiqué précédemment au Parlement, la mise en oeuvre concrète de cette mesure interviendra au plus tôt en 2024."



Le but était de forcer le dialogue...

Comment en était-on arrivé à ce que, quelques jours plus tôt, l'Absym menace de dénoncer l'accord? Une succession de passages en force du ministre socialiste, il faut bien le dire, en ont été le déclencheur comme le résume **Jacques de Toeuf**, président honoraire de l'Absym.

Les problèmes se sont posés au cours des derniers mois en raison de divers éléments d'initiatives prises par le ministre, annoncées certes, et l'objet de consultations mais pas vraiment de négociations. L'interdiction de suppléments d'honoraires pour tous les prestataires conventionnés ou pas, en premier lieu "discutée" en juin. Dialogue il y a eu en médico-mut entre syndicats médicaux et mutuelles sur les inconvénients et les avantages de la mesure. On a pris acte des positions et du refus de l'Absym. Ce premier point redéfinit de manière fondamentale les revenus des médecins et donc permet d'actionner une des conditions de dénonciation de l'accord.

Article 155 de la Loi sur les hôpitaux

Le deuxième point, dans le même ordre d'idée, c'est l'arrêté d'exécution de l'article 155 §3 de la Loi sur les hôpitaux. Il permet par AR de définir quels sont les tarifs applicables en toute circonstance et les frais qu'on peut mettre à charge des honoraires dans l'hôpital. *"Depuis 2017, j'ai argumenté auprès de Maggie De Block mettant dans l'accord une date butoir pour que soit soumis à la médico-mut, avant 2022, un projet d'AR qui régule les rétrocessions d'honoraires. Or cet AR n'a pas été pris, pas même d'avant-projet, seulement un secret absolu autour d'un document présenté en séance. Les hôpitaux sont bien sûr totalement contre."*

Fin 2021, Vandenbroucke déclare qu'il va régler le problème du financement hospitalier, des rétrocessions d'honoraires et de la nomenclature. Mais quatre mois plus tard, en février 2022, il se rend compte que ça va être difficile et se contente de la réforme de la nomenclature. *"Du côté de l'hôpital, rien ne se passe. Pour permettre une certaine sérénité, on a accepté le standstill des suppléments d'honoraires et des prélèvements. Or, seul le premier a été respecté. Les gestionnaires hospitaliers ont continué à demander des rétrocessions supplémentaires aux conseils médicaux si ceux-ci étaient d'accord. En 2022, beaucoup d'hôpitaux ne se sont pas gênés pour prélever sans justificatif des sommes importantes en pourcentage des recettes."*

Matériel lourd en imagerie médicale

Deux autres décisions en contradiction avec les accords conclus ont été prises:

1. Au niveau de l'imagerie médicale (matériel lourd), l'Absym avait accepté de prendre des mesures pour obliger les services d'imagerie de proposer des rendez-vous sans suppléments pour les patients ayant besoin de ce matériel. *"VDB a transformé cela en arrêtés obligeant tous les radiologues à travailler au tarif conventionné sur ces machines. Cela va bien au-delà de l'accord. Or celui-ci a été validé par le gouvernement (notamment au Conseil général où le gouvernement a un droit de veto) et publié au Moniteur. On s'est dit: qu'ils arrêtent de jouer avec nos pieds!"*

2. Octobre 2022: le Conseil général, après le Comité de l'assurance, vote la distribution de 100 millions d'euros d'aide aux seuls médecins *entièrement* conventionnés. *"Même le Cartel était contre cette mesure unilatérale d'autant que ces 100 millions auraient été prélevés sur les honoraires! On consacrait 2% d'indexation à une prime complémentaire aux seuls conventionnés totaux, soit 1 000 euros par médecin! Pour 500 euros nets par an, on incite les médecins à se conventionner totalement!"*

Selon l'Absym, ceci porte atteinte aux bases mêmes de la convention qui stipule le choix absolu d'un prestataire de travailler dans ou en-dehors de la convention. *"On faussait totalement le jeu. Ajouté à l'interdiction des suppléments d'honoraires en ambulatoire pour les BIM (30% de la population), il ne reste plus beaucoup de possibilités. On était en train de démantibuler l'entièreté du système! S'il est à bout de souffle, prenons-en note mais n'agissons pas pour le saper en "stoemelings" en faisant des petites tranches de salami çà et là..."*

Malaise de la base

Si on ajoute la désertion des spécialistes hospitaliers (gynécologues, dermatologues, anesthésistes), le mécontentement de la base est énorme. Le GBO a d'ailleurs souligné que *"au tarif de la convention avec une consultation à 30 euros, les MG non plus ne peuvent plus travailler, ils doivent voir six patients par heure. C'est de l'abattage."*

"Le problème actuel est qu'il n'y a pas de réelle co-écriture des textes. À force d'imposer des choses que la majorité ne veut pas, on va droit au clash. Les dispositions dans l'ambulatoire devenaient insupportables. Même si nous comprenons que les BIM ont du mal à joindre les deux bouts, il y a des faux BIM..." Selon de Toeuf, il ne restait donc à l'Absym que la menace de dénonciation de l'accord. *"Or, nous n'avions que 15 jours pour demander de réunir la médico-mut. La Loi BIM ambulatoire date du 7 décembre, donc 15 jours après on a envoyé la lettre... Jo De Cock, [président de la médico-mut], ne pouvait pas faire autrement que de réunir la médico-mut. Or dans ce cas de figure, le ministre de tutelle doit être présent en médico-mut. Ce qui était notre but: avoir enfin un dialogue franc avec le ministre Vandembroucke en présence des syndicats et des mutuelles afin de sortir de la réunion avec un protocole d'accord qui permette à l'accord médico-mut de continuer. Le gouvernement ayant mangé sa parole, le syndicat était en position, sinon, de dénoncer l'accord... Le but était de forcer le dialogue..."*

En coulisse, bien sûr, il y a eu plusieurs opérations de déminage pour éteindre le conflit. L'Absym a atteint sa feuille de route qui était de ne pas tout faire péter. Résultat des courses: la confiance est retrouvée entre l'Absym et le ministre qui aurait d'ailleurs glissé qu'il était davantage favorable aux médecins qu'aux gestionnaires...

"Nous nous y attendions"

Le GBO/Cartel s'attendait à un tel dénouement. Le syndicat remet également l'église au milieu du village et explique que *"le ministre avait déjà déclaré au Parlement que les arrêtés d'exécution de la loi récemment publiée feraient l'objet de nouvelles négociations au cours de l'année 2023 et n'entreraient pas en vigueur avant janvier 2024. Il l'a encore réaffirmé lors de cette réunion de la médico-mut. Donc, pour l'essentiel, rien n'a changé."*

"Nous pouvons difficilement nous défaire de l'impression qu'il s'agissait d'une initiative prématurée et mal réfléchie. Apparemment, tout le monde n'était pas non plus sur la même longueur d'onde au sein même de l'Absym. Et il était plutôt naïf d'exiger du ministre qu'il retire une loi nouvellement publiée. Une tempête dans un verre d'eau qui n'aura en définitive fait que causer une inquiétude inutile parmi les patients et de nombreux médecins", fustige le syndicat.

Sur le fond, le GBO/Cartel ne pouvait pas s'opposer à une initiative *"visant à protéger le patient financièrement plus faible"*. Le syndicat rappelle toutefois qu'il faut apporter des nuances au concept des suppléments. *"Il y a en effet une grande différence entre, d'une part, les suppléments tarifaires qui ne servent qu'à augmenter facilement ses revenus personnels et, d'autre part, les suppléments qui servent à couvrir les fortes hausses du coût des investissements et des matériels qualitativement nécessaires, mais aussi l'insuffisance du tarif pour des consultations qualitatives et, dans les hôpitaux, parfois aussi à combler leurs déficits."*



([https://www.mesmagazines.be/promo/JMBLC?](https://www.mesmagazines.be/promo/JMBLC?utm_source=website&utm_medium=blueconic&utm_campaign=jm_voorjaar2023&utm_content=geschenken)

[utm_source=website&utm_medium=blueconic&utm_campaign=jm_voorjaar2023&utm_content=geschenken](https://www.mesmagazines.be/promo/JMBLC?utm_source=website&utm_medium=blueconic&utm_campaign=jm_voorjaar2023&utm_content=geschenken))

[//www.lejournaldumedecin.com/actualite/](https://www.lejournaldumedecin.com/actualites-services-d-urgences-par-un-tri-entre-les-urgents-et-non-urgents/article-opinion-69767)
[es-services-d-urgences-par-un-tri-entre-les-](https://www.lejournaldumedecin.com/actualite/les-services-d-urgences-par-un-tri-entre-les-urgents-et-non-urgents/article-opinion-69767)
[urgents-et-non-urgents/article-opinion-6976](https://www.lejournaldumedecin.com/actualite/les-services-d-urgences-par-un-tri-entre-les-urgents-et-non-urgents/article-opinion-69767)

” Désengorger les services d'urgences par un tri entre les soins urgents et non urgents
([//www.lejournaldumedecin.com/actualite/desengorger-les-services-d-urgences-par-un-tri-entre-les-soins-urgents-et-non-urgents/article-opinion-69767.html](https://www.lejournaldumedecin.com/actualite/desengorger-les-services-d-urgences-par-un-tri-entre-les-soins-urgents-et-non-urgents/article-opinion-69767.html))

- Dr David Simon